

# Accueil de jeunes



## Règlement de fonctionnement

2019 - 2020

---

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : [accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr](mailto:accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr)

[www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)



## 1) OBJECTIFS DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objectifs de présenter le fonctionnement et l'organisation de l'Accueil de Jeunes et de définir les droits et les devoirs des utilisateurs de ce service municipal.

L'Accueil de Jeunes municipal étant déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations, le règlement intérieur est complémentaire à la législation et à la réglementation en cours qui régissent le fonctionnement et l'organisation des Accueils de Jeunes.

## 2) LIEU D'ACCUEIL ET PUBLIC CONCERNE

L'accueil de jeunes est localisé à Thorens Glières (Fillière), 30 place de la République, 74570 Fillière. Il s'adresse aux jeunes à partir du collège et jusqu'à leur majorité.

## 3) VIE DE L'ACCUEIL

L'accueil de jeunes fonctionne avec deux types de formules :

➤ **Accueil libre lors des semaines scolaires (Mercredi ; vendredi ; samedi)**

Pendant les accueils libres, tu peux venir au local sans t'inscrire au préalable aux activités.

Cependant, si nous restons au local, nous ne pouvons pas accueillir simultanément plus de 17 jeunes.

Il est à noter que pour certaines sorties ou activités, une inscription sera mise en place. Tu auras la possibilité de t'inscrire directement auprès de l'animateur référent du secteur jeunes. Le nombre de places pourra être limité.

➤ **Accueil avec inscription pendant les vacances scolaires**

Les inscriptions pour les vacances ouvriront 4 semaines avant chaque période pour les jeunes de Fillière.

Les inscriptions pour les vacances ouvriront 2 semaines avant le début des vacances pour les jeunes extérieurs à la commune.

Passé les périodes d'inscriptions et pour toute annulation, la (ou les) journée(s) sera (seront) due(s) sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical sous réserve qu'il soit remis dans la semaine qui suit l'absence.

\* Toute réservation non réglée avant le début des séjours de vacances sera annulée.

\* Toute réservation est définitive (Petites vacances et vacances été)

PERIODE D'OUVERTURE	PERIODICITE	HORAIRES
Accueil Mercredis en période scolaire	TOUS	13h00-19h00
Accueil Vendredis en période scolaire	TOUS	17h30-21h00
Accueil Samedis en période scolaire	1 samedi sur 2	10h00-18h00
Accueil Vacances scolaires	Vacances Octobre Vacances Hiver Vacances Printemps Vacances Eté	08h00-18h00*

\*Nous laissons la possibilité aux parents qui le souhaitent de déposer leurs enfants à partir de 7h30 et de venir les chercher de 18h00 à 18h30 à l'accueil de loisirs enfants au premier étage de la MJC.

La commune se réserve la possibilité d'adapter ses horaires en cours d'année en fonction des besoins ou nécessités de service.

#### 4) DOSSIER D'INSCRIPTION ET ADHESION A L'ACCUEIL DE JEUNES

Si tu souhaites accéder à l'accueil de jeunes, le dossier complet est OBLIGATOIRE.

Le dossier d'adhésion comporte :

- ✓ Fiche de renseignements
- ✓ Fiche sanitaire + Copie du carnet de vaccinations
- ✓ Attestation d'assurance extra-scolaire et scolaire
- ✓ Attestation du quotient familial CAF + attestation Bons CAF (Si non présentation d'une attestation tarif max appliqué)
- ✓ Charte d'engagement du secteur jeune
- ✓ Acceptation du règlement de fonctionnement de l'accueil de jeunes
- ✓ Attestation de savoir nager

Le dossier d'inscription et d'adhésion devront être renouvelé chaque début d'année scolaire.

Pour la première inscription à l'accueil de jeunes, tu devras t'acquitter d'une adhésion.

(Voir grille de Tarif ci-dessous)

**Tarif adhésion :**

Quotient CAF		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
		0-300	301-620	621-800	801-1000	1001-1500	1501-2500	2501 et +
Tarifs adhésion	Jeunes de Fillière	17 €	19 €	23 €	25 €	28 €	30 €	34 €
	Jeunes extérieur	37 €	39 €	43 €	45 €	48 €	50 €	54 €

Si ton dossier est complet, toi ou tes parents pourront le déposer :

- Par mail : en précisant en détail le nom de l'accueil, les jours et le prénom et nom de l'enfant ou en joignant la fiche de réservation. Rappel de l'adresse email de l'Accueil de Jeunes : secteur.jeunes@commune-filliere.fr
- Sur place directement : Commune de Fillière – Pôle Enfance Jeunesse et Sport – 9 place de la République - Thorens-Glières — 74570 FILLIERE

## 5) MODALITES D'ACCUEIL

### **Il existe deux modalités d'accueil différentes pour les activités se déroulant au local jeune.**

#### ⇒ **Première modalité**

Tu peux venir participer librement et repartir lorsque tu le souhaites. Cependant, il est à noter que lors d'une activité « planifiée », tu t'engages à rester tout le long de l'activité.

#### ⇒ **Deuxième modalité**

Tu peux venir et repartir seul, ou avec tes parents. Dès ton arrivée et jusqu'à la fermeture de l'accueil de jeunes, une surveillance continue est assurée : tu ne peux ni t'absenter, ni quitter les lieux avant la fermeture de l'accueil de jeunes.

Si tu dois partir seul avant l'heure prévue, tes parents devront le noter en précisant l'heure du départ.

Sur la fiche d'inscription de l'accueil de jeunes, tes parents devront clairement identifier la modalité d'accueil retenue. Cette dernière pourra être modifiée à n'importe quel moment par simple demande écrite adressée à l'animateur référent de l'accueil de jeunes.

### **Modalités d'accueil pour les activités se déroulant hors de l'accueil de jeunes**

— Tu peux venir et repartir seul, ou avec tes parents, sur le lieu et aux horaires fixés pour le départ de la sortie. Durant la sortie (transport et activité), tu ne peux pas t'absenter ou quitter les lieux de l'activité seul.

### Modalités d'accueil pour certaines activités spécifiques

Dans le cadre de certaines activités, tu auras la possibilité d'évoluer en autonomie (sans les animateurs) par petit groupe sur le site d'accueil (ex : parc d'attraction, visite de village, marchés, shopping...). Tu seras en groupe avec un téléphone portable au minimum et tu auras l'obligation de rester au sein de ce même groupe. Sur la fiche d'inscription à l'activité, tes parents pourront t'autoriser ou non à évoluer en groupe autonome. Dans ce dernier cas, tu évolueras sur le site accompagné des animateurs.

### Fin de l'accueil

Tu es autorisé à repartir seul ou à attendre seul tes parents dès la fermeture de l'accueil de jeunes.

Dans le cas contraire, tes parents devront le notifier sur la fiche d'adhésion ou pour un cas ponctuel, le signaler directement auprès de l'animateur référent du secteur jeunes.

Tout retard imprévu devra être signalé le plus rapidement possible à l'animateur référent de l'Accueil de jeunes. Dans le cas contraire, tu seras exceptionnellement gardé à l'accueil de jeunes le temps de prendre contact avec toutes les personnes signalées sur ta fiche de renseignements. Si aucun contact n'aboutit, l'animateur référent de l'accueil de jeunes se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires auprès des autorités municipales concernées afin de leur remettre le jeune.

## 6) TARIFS

### ⇒ Grille Tarifaire concernant les activités spécifiques

		<b>Tarifs 2019-2020</b>	
		<i>Habitants commune</i>	<i>Habitants hors commune</i>
<b>Sorties</b>	<b><u>TARIF 1</u></b> Exemples d'activités : Cinéma ; Bowling ; Laser Game ; Repas au local	<b>5 €</b>	<b>8 €</b>
	<b><u>TARIF 2</u></b> Exemples d'activités : Bubble Foot ; Accrobranche	<b>10 €</b>	<b>18 €</b>
	<b><u>TARIF 3</u></b> Exemples d'activités : Escape Game ; Trampoline ; Paintball	<b>15 €</b>	<b>22 €</b>
	<b><u>TARIF 4</u></b> Exemples d'activités : Journée de ski ; Parc d'attraction	<b>25 €</b>	<b>40 €</b>

⇒ Les tarifs pour les vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, un tarif journalier de 8€ si tu habites dans la commune et 15€ si tu es extérieur à la commune sera appliqué. La grille tarifaire pour les activités spécifique s'applique également.

Exemple :

- Pour une inscription à une sortie Laser Game, un jeune de Fillière devra payer 8€ pour le tarif journalier + 5€ pour le tarif d'activité spécifique pour un total de 13€ la journée.
- Pour une inscription à une journée au local sans activité spécifique, un jeune de Fillière devra payer seulement le tarif journalier de 8€.

⇒ Grille tarifaire concernant les Mini Séjour

	<i>QF 1</i>	<i>QF 2</i>	<i>QF 3</i>	<i>QF 4</i>	<i>QF 5</i>	<i>QF 6</i>	<i>QF 7</i>
<b>Quotient Familial</b>	0-300	301-620	621-800	801-1000	1001-1500	1501-2500	2501 et +
<b>Tarifs pour 3 nuits / 4 jours Jeune de la commune</b>	150 €	175 €	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €
<b>Tarifs Extérieur Commune</b>	180 €	210 €	240 €	275 €	300 €	325 €	360 €
<b>Tarif nuit Supplémentaire</b>	40 €	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €
<b>Tarif nuit supplémentaire Extérieur Commune</b>	45 €	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €	105 €

⇒ Le règlement

- Par chèque bancaire à l'ordre de régie Centre de Loisirs Fillière
- Par virement bancaire (demander le RIB par mail)
- Par paiement CB (via le portail famille. Demandez les codes d'accès si vous ne les avez pas reçus)
- Par Chèques Vacances
- CESU
- En espèces

Si vous bénéficiez des bons CAF, pensez à fournir l'attestation Bons CAF avec dossier d'inscription

⇒ La facturation

À la fin de chaque mois et à la fin de chaque période de vacances, une facture récapitulera la fréquentation réelle de votre enfant. Les attestations fiscales seront délivrées à la demande des familles.



---

**ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL JEUNES 2019/2020**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil de jeunes de la Commune de  
Fillière et l'accepter sans réserve.

Fait le ..... à .....

NOM/PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL

.....  
.....

**SIGNATURE**

NOM/PRENOM DU JEUNE

.....  
.....

**SIGNATURE**